



Programme Erasmus+ Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur (CBHE)

Qu'est-ce qu'Erasmus+?

Le programme Erasmus+ est financé par l'UE et soutient les échanges individuels et la coopération institutionnelle dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme a une forte dimension internationale, ce qui permet à de nombreuses personnes et parties prenantes du monde entier de bénéficier de ces opportunités. Presque tous les projets sont fondés sur un partenariat entre les 27 États membres de l'UE et six pays associés d'une part, et des pays tiers non associés du monde entier d'autre part.

En quoi consiste un projet CBHE ?

Un **projet de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur** fonctionne comme un partenariat multilatéral entre des établissements actifs dans le domaine de l'enseignement supérieur des 33 États membres et pays associés d'une part, et celles de quelque 140 pays dans plusieurs autres régions du monde¹ d'autre part. Les projets soutiennent la pertinence, la qualité, la modernisation et l'accessibilité de l'enseignement supérieur, afin d'en faire un moteur de développement socio-économique durable.

Tous les projets doivent mettre en œuvre et respecter les principes directeurs de l'action : inclusion, innovation, incidence et durabilité.

Quels sont les objectifs d'un projet CBHE ?

Les projets CBHE peuvent mener une série d'activités axées sur les pays partenaires :

- Développer, tester et adapter des programmes d'études, aussi bien en matière de contenus pertinents et innovants que des méthodes d'enseignement et d'apprentissage utilisées ;
- Soutenir la coopération entre universités et entreprises ;
- Travailler à l'amélioration des compétences et à la professionnalisation du personnel académique et administratif ;
- Soutenir la réforme des systèmes et structures de gouvernance et de gestion au niveau national, régional ou institutionnel ;
- Encourager l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur (EES) et renforcer leur capacité à collaborer efficacement dans les domaines de la recherche, de l'innovation scientifique et technologique ;
- Soutenir l'introduction de réformes de type Bologne aux niveaux institutionnel, national ou régional ;
- Développer et mettre en œuvre de nouvelles approches et outils pour l'élaboration et le suivi des politiques.

Trois volets de projets :

1. PROMOUVOIR L'ACCÈS À LA COOPÉRATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

¹ Les pays appartenant aux régions Erasmus+ suivantes : 1 - Balkans occidentaux, 2 - voisins de l'UE est, 3 - pays du sud de la méditerranée, 5a - Asie, 6 - Asie centrale, 7a - Moyen-Orient, 8a - Pacifique, 9 - Afrique subsaharienne, 10 - Amérique latine et 11 - Caraïbes. Aucune participation n'est possible pour les pays à revenu élevé dans les régions 5b - Asie, 8a - Moyen-Orient et 8b - Pacifique. Pour de plus amples informations sur ces régions: voir le guide du programme.

Ces projets de plus petite envergure sont centrés sur les établissements d'enseignement supérieur. Ce nouveau volet est élaboré pour répondre aux besoins des nouveaux participants au programme, des pays/régions moins actifs et des groupes cibles défavorisés. Le budget du projet est fixé entre 200 000 EUR et 400 000 EUR pour une période de 2 à 3 ans.

2. PARTENARIATS POUR LA TRANSFORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Également axés sur les établissements d'enseignement supérieur, ces projets visent un impact plus large sur l'innovation, les relations université/entreprise et la gouvernance institutionnelle. Le budget du projet est fixé entre 400 000 EUR et 800 000 EUR pour une période de 2 à 3 ans.

3. PROJETS DE RÉFORMES STRUCTURELLES :

Ces projets se concentrent sur les réformes politiques au niveau macro nécessaires pour promouvoir l'internationalisation. En plus des établissements d'enseignement supérieur, ils nécessitent la participation des autorités éducatives et/ou des ministères. Le budget du projet est fixé entre 600 000 EUR et 1 000 000 EUR pour une période de 3 à 4 ans.

Nouveauté en 2025

À partir de 2025, le troisième volet de projets en Asie, Asie centrale, Moyen-Orient, Pacifique, Afrique subsaharienne, Amérique latine et Caraïbes sera réservée aux projets qui développent des compétences spécifiques et une expertise contribuant aux priorités du Global Gateway pour un pays donné.

Qui peut postuler et participer aux projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur ? Comment ?

Participation en tant qu'organisation :

La participation aux projets CBHE est ouverte à de nombreuses parties prenantes du secteur de l'enseignement supérieur :

- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) ;
- Les associations ou les organisations d'EES, ainsi que des organisations de recteurs, d'enseignants ou d'étudiants légalement reconnues au niveau national ou international ;
- Les organismes responsables de l'enseignement supérieur (conseils, agences) et les autorités nationales (ministères, départements de l'enseignement supérieur) dans les pays partenaires pour les projets soutenant les processus de réforme au niveau national/régional ;
- Les vecteurs de changement dans le système éducatif (chefs d'établissement, services internationaux, doyens, agences d'assurance qualité, etc.) ;
- Les organisations et/ou associations actives sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation ou de la jeunesse dans des pays partenaires.

Partenariats de projet :

Tous les projets doivent être fondés sur un partenariat conclu entre des organisations venant des 33 États membres ou pays tiers associés au programme d'une part, et des pays tiers non associés au programme d'autre part :

- Au moins quatre organisations ;
- Au moins une EES de deux États membres de l'UE ou pays tiers associés au programme et deux EES d'un ou plusieurs pays tiers non associés au programme ;
- Le nombre d'organisations des États membres de l'UE ou des pays tiers associés au programme ne doit pas être supérieur au nombre d'organisations des pays tiers non associés au programme.

Qui peut postuler ?

- Les EES, les associations ou les organisations des EES ainsi que des organisations de recteurs, d'enseignants ou d'étudiants légalement reconnues au niveau national ou international, établis dans un État membre de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme, ou dans l'un des pays tiers éligibles non associés au programme.² L'établissement candidat postule au nom de toutes les organisations participantes associées au projet.

² Consultez le guide du programme pour une liste des pays et des régions.

Comment postuler ?

- **Les possibilités de financement pour la période 2021-2027 et les informations sur la procédure de candidature sont annoncées sur le portail des financements et appels d'offres de la Commission européenne, accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>**

Pour plus d'informations

Des informations détaillées sur les **critères et les règles de financement** sont disponibles à l'adresse suivante : [Guide du programme Erasmus+](#)

Consultez des [exemples](#) de projets CBHE financés depuis 2022.

